

Formations

en santé et sécurité au travail

Stage de l'INRS : Acquérir les notions de base sur les risques biologiques

formation en ligne (www.eformation-inrs.fr)

PUBLIC

→ Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base sur les risques biologiques (pas de prérequis).

OBJECTIF DE FORMATION

→ Acquérir les notions de base pour l'évaluation et la prévention des risques biologiques en milieu professionnel.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Décrire les agents biologiques et leur localisation en entreprise.
- Identifier les effets sur la santé.
- Décrire les étapes de la chaîne de transmission.
- Identifier les mesures de prévention.

CONTENU

- Les différentes catégories d'agents biologiques et les conditions nécessaires à leur développement et à leur dispersion, l'utilisation délibérée en milieu professionnel et l'exposition potentielle.
 - Les enjeux en milieu professionnel (les risques biologiques et la réglementation) : les effets sur la santé, la définition et le classement réglementaire des agents biologiques, les sources réglementaires.
 - L'évaluation des risques biologiques en milieu professionnel à l'aide de la chaîne de transmission.
 - La démarche de prévention : les mesures de prévention selon les étapes de la chaîne de transmission.
- Prochainement, un module optionnel dédié aux professionnels de santé au travail complètera cette autoformation. Il abordera : le suivi individuel en santé au travail, l'essentiel sur la vaccination en milieu professionnel, les dispositions particulières relatives aux femmes enceintes et les conduites à tenir lors d'une exposition accidentelle à un agent biologique pathogène.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La consultation est libre et s'effectue en fonction de son rythme.
- Chaque partie est composée d'un contenu interactif en ligne : écrans d'information, animations, bases de données Baobab et Eficatt, cas pratiques, exercices auto-évaluatifs.

VALIDATION

- Un questionnaire en ligne permet de s'autoévaluer. La réussite au test par questionnaire déclenche la validation de la formation et permet d'accéder à une attestation de réussite.
- Cette attestation doit être téléchargée et sauvegardée en local pour être imprimée (aucun duplicata ne sera délivré) sous 30 jours après la validation du parcours.

DURÉE DE LA FORMATION

- **2 heures** (durée minimale estimée) réparties sur **30 jours** à partir de la première connexion.

Modalités d'inscription : Inscription en ligne à partir du portail eformation : www.eformation-inrs.fr, Réf. C@2401. Un login et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription en ligne.

Responsable pédagogique : Aurore Yang

Si vous vous inscrivez dans le cadre du plan de formation de votre entreprise, cette autoformation doit être suivie de préférence pendant le temps de travail. Veuillez-vous rapprocher de votre employeur pour organiser au mieux ce temps de formation.